



Conseil départemental de la Manche

26 mars 2021 à 14H00

Présentation des candidatures

Montsenelle

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à des **modalités techniques et financières adaptées**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

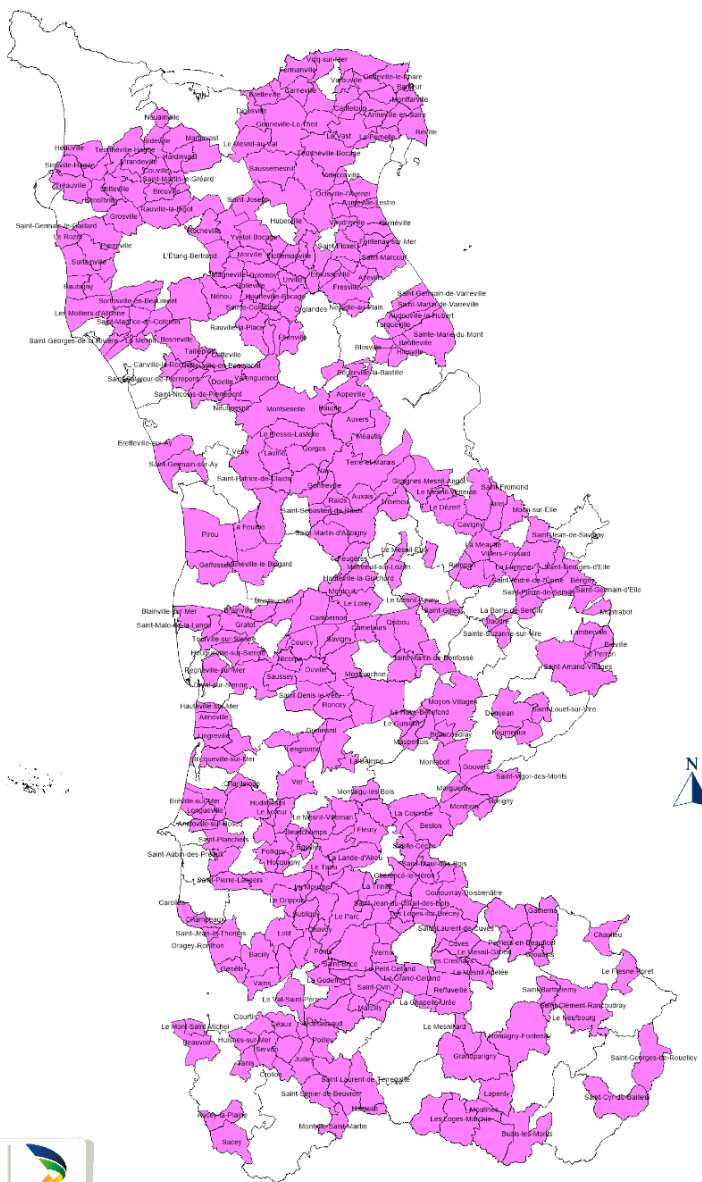
A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes concernées parmi les 446 communes que compte la Manche.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural



Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources: BD Topo ©IGN 2011, Conseil départemental de la Manche Réalisation: DDDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par commune éligible à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagement d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

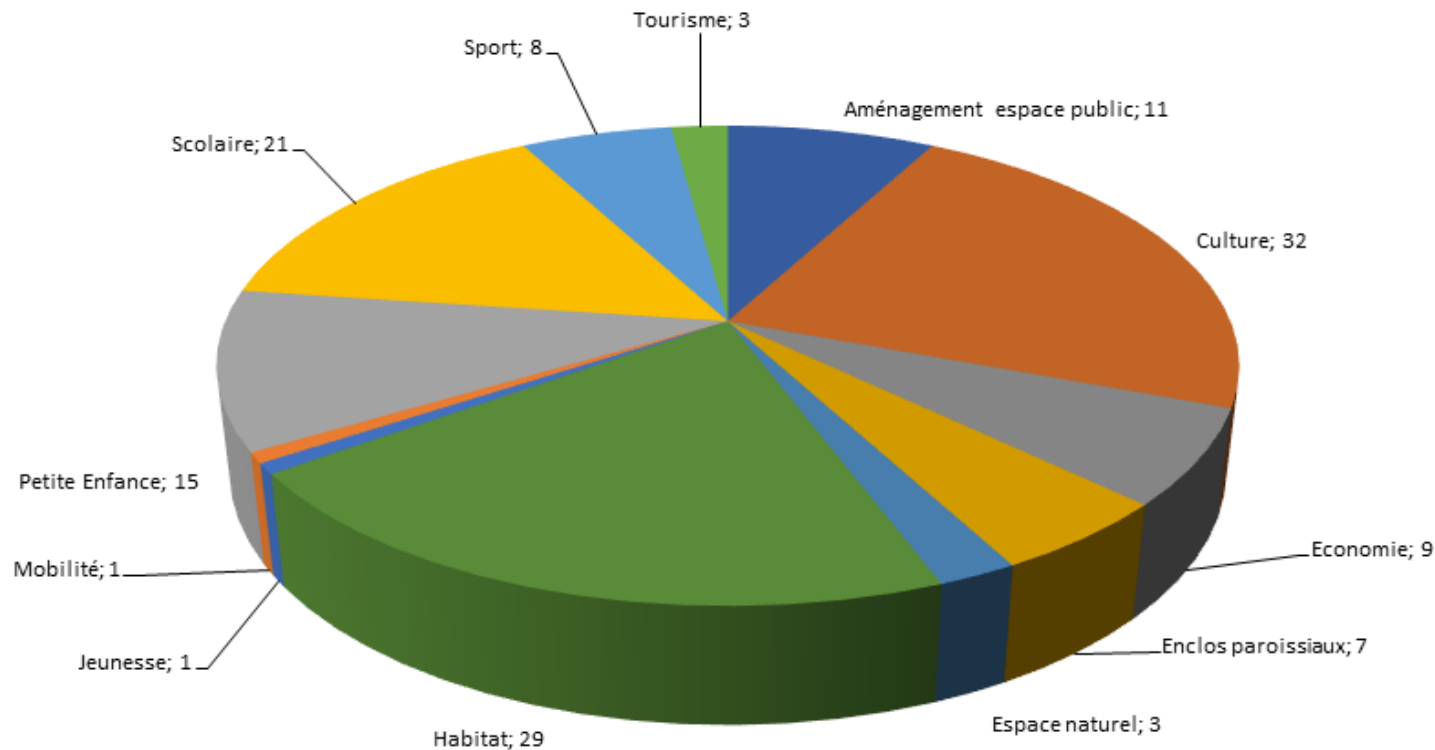
Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aire de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR (2017- à mars 2021)

- 101 communes ont un FIR validé au stade de la candidature
- 140 projets sur l'ensemble du Département et 82 dossiers sont individualisés
- 36 millions d'€ d'investissements
- 7,2 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 5,4 millions d'€ votés pour 3,3 M€ versés

RÉPARTITION DES DOSSIERS FIR PAR THÉMATIQUE



Rappel des modalités de suivi des dossiers

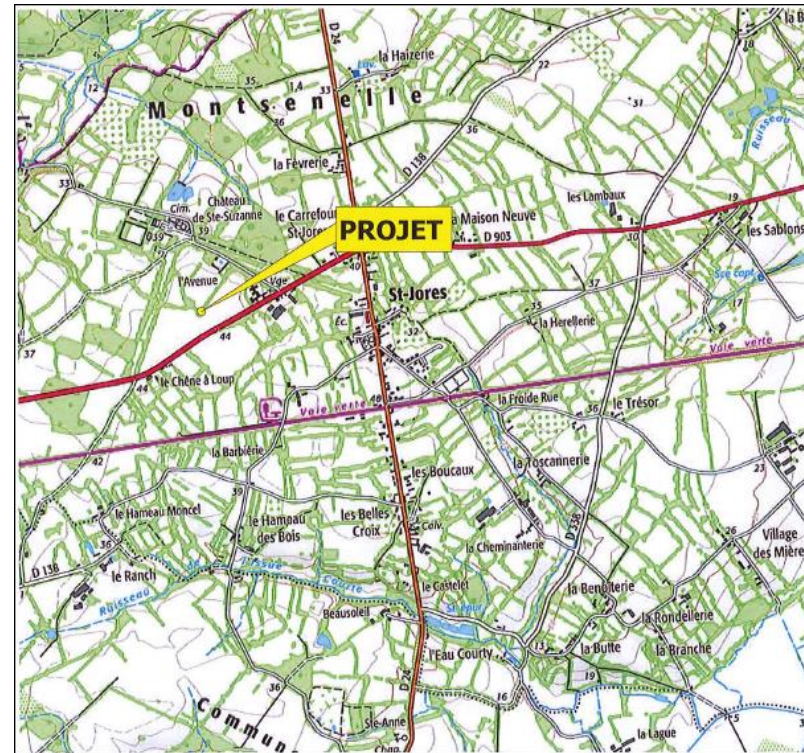
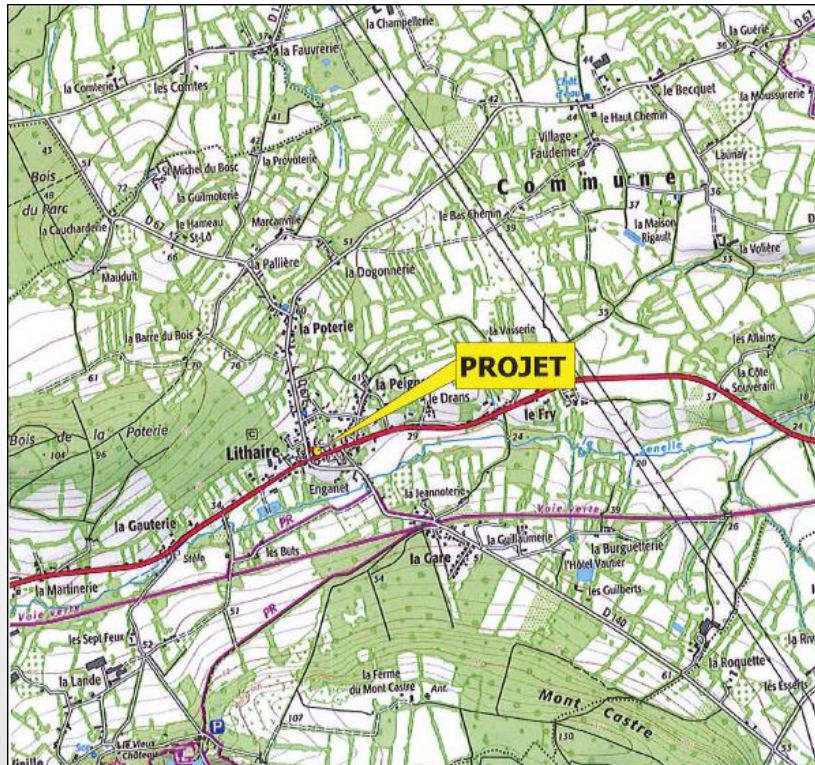
- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

MONTSENELLE

**Projet n°1 : Réhabilitation thermique d'un logement communal
sur la commune déléguée de Saint-Jores**

**Projet n°2 : Réhabilitation thermique d'un logement communal
sur la commune déléguée de Lithaire**

**Projet n°3 : Réalisation d'un terrain multisports
sur la commune déléguée de Saint-Jores**



Éléments clés

Population DGF : 1521 habitants

EPCI : Communauté de communes

Côte Ouest Centre Manche

Canton : Créances

Localisation de la commune



Montsenelle

Contexte

Les quatre communes historiques qui constituent depuis le 1^{er} janvier 2016 la commune nouvelle de MONTSENELLE peuvent avoir aujourd'hui dans cette configuration une réflexion prospective quant au devenir du territoire.

Au 1^{er} janvier 2019 l'INSEE comptabilise 1417 habitants soit une très légère hausse par rapport aux chiffres du dernier recensement pour une population DGF de 1521 habitants. Ce chiffre est encourageant d'autant que l'on peut constater que de nombreuses habitations trouvent actuellement acquéreurs auprès de jeunes couples.

La commune dispose d'une école comportant trois classes sur la commune déléguée de Saint Jores, cantine et garderie sur deux sites sont également présents. Deux MAM et plusieurs assistantes maternelles proposent leurs services aux jeunes parents. Deux commerces, l'un multi-services et l'autre boulangerie assurent le service de proximité vital en milieu rural. Plusieurs artisans (paysagiste, entreprise de maçonnerie, plombier-électricien, agenceur menuisier...) et de nombreux agriculteurs participent à l'activité économique.

La commune possède en propriété quatorze logements et deux locaux qui abritent les deux Maisons d'Assistants Maternelles présentes sur le territoire. Le constat est fait que ces bâtiments déjà anciens ne disposent pas d'un confort thermique suffisant.

Deux logements sont actuellement vacants et la commune a fait le choix de ne pas les proposer de nouveau à la location sans que des travaux englobant toutes les problématiques ne soient réalisés. C'est pourquoi il a été fait appel aux services d'un architecte et d'un économiste de la construction. Ces logements une fois rénovés seront peu énergivores et pourront de nouveau être proposés à la location notamment auprès de jeunes couples dans le cadre, le plus souvent d'une primo installation.

Projet n°1 : Réhabilitation thermique d'un logement communal sur la commune déléguée de Saint-Jores

Descriptif du projet

Les travaux concernent l'isolation et la modification des installations de chauffage. La rénovation implique un décroisonnement complet du rez-de-chaussée et une remise en forme de la dalle existante.

Calendrier :

Candidature validée en CP du 16 novembre 2020

Autorisation de commencement de travaux en date du 12 août 2020

Début des travaux : 2^e semestre 2021

Montant estimatif du projet

Travaux : 146 786 € TTC

Avant travaux



Projet n°2 : Réhabilitation thermique d'un logement communal sur la commune déléguée de Lithaire

Descriptif du projet

Les travaux concernent l'isolation et la modification des appareils de chauffage. Quelques modifications de cloisonnement sur les pièces de vie sont également à prévoir.

Calendrier :

Candidature validée en CP du 16 novembre 2020

Autorisation de commencement de travaux en date du 12 août 2020

Début des travaux : 2^e semestre 2021

Montant estimatif du projet

Travaux : 84 949 € TTC

Avant Travaux



Projet n°3 : Réalisation d'un terrain multisports sur la commune déléguée de Saint-Jores

Contexte

La commune possède une école qui comporte de 71 élèves répartis en trois classes, qui à l'heure actuelle ne dispose pas de terrain dédié au sport.

De même il n'existe pas de lieu dédié permettant aux jeunes du territoire de s'initier à la pratique sportive

Descriptif du projet

Les travaux consistent en la réalisation d'un terrain multisports pour y accueillir les élèves de l'école pour les activités sportives, mais aussi en libre accès pour les habitants de la commune. Le souhait est d'offrir aux élèves un lieu où ils pourront, dans le cadre et sous l'égide de leurs enseignants, s'initier à la pratique sportive, ainsi qu'aux jeunes du territoire un tiers lieux permettant la rencontre, l'échange et l'activité physique.

Calendrier de l'opération

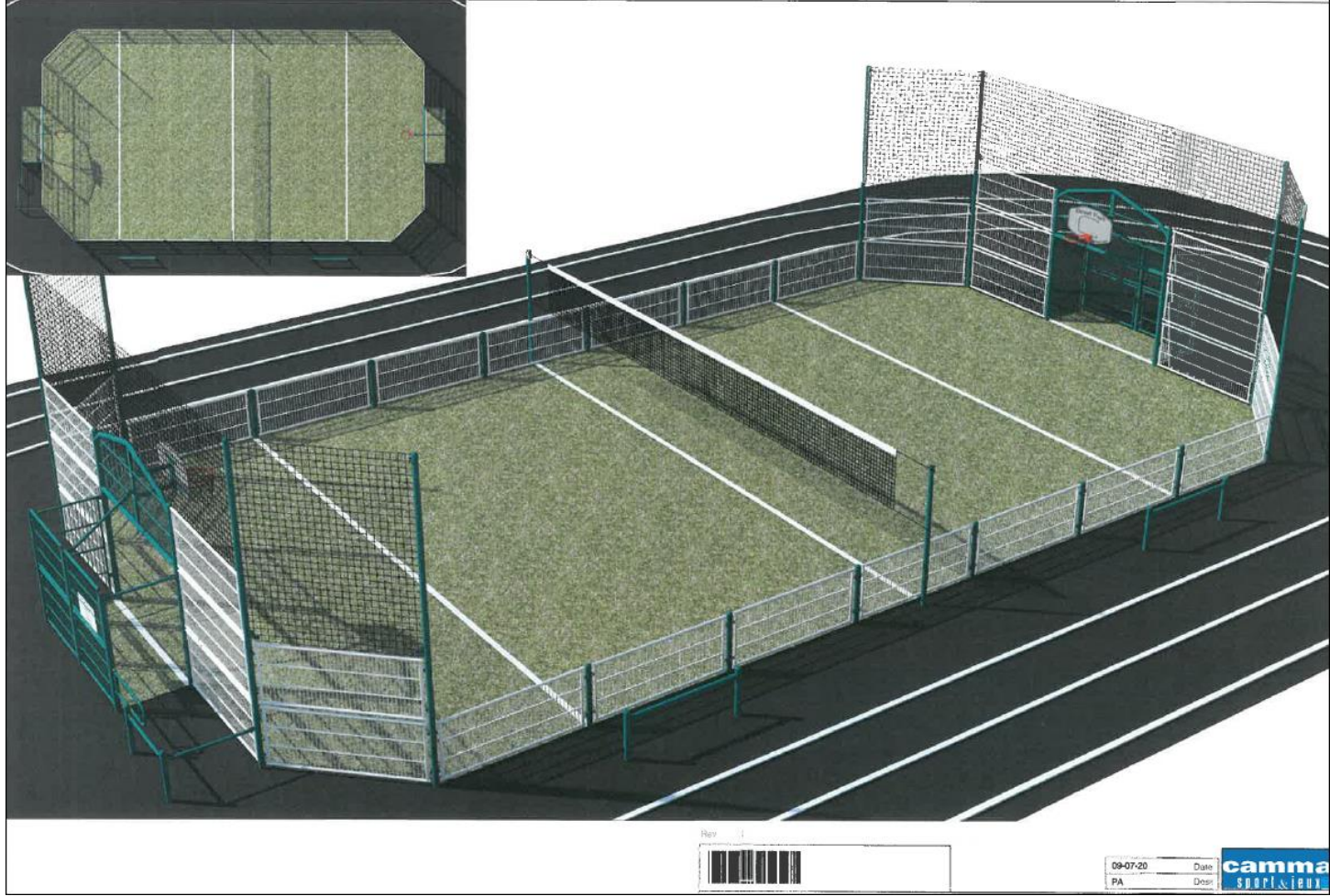
Candidature validée en CP du 16 novembre 2020

Autorisation de commencement de travaux en date du 12 août 2020

Travaux : 3^e trimestre 2020

Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 86 079 € HT



Montsenelle

Projets qui répondent au dispositif du FIR en matière d'habitat et d'équipements sportifs en lien avec les scolaires.

**ENVELOPPE DE LA
COMMUNE**

120 000 €

(sur la base d'une population DGF de 1521 habitants – enveloppe maxi commune nouvelle)

**SOLLICITATION
FINANCIÈRE**

Projet 1, 2 et 3

40 % du montant des dépenses éligibles HT

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 16 novembre 2020

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Jean MORIN

Vice-Président du conseil départemental
Délégué aux infrastructures, territoires
et habitat
Conseiller départementale du canton
de Créances

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Thierry RENAUD
Maire de Montsenelle

Chantal BARJOL
Conseillère départementale du canton
de Créances